Nations Unies A/64/7/Add.5

Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Points 131, 132 et 146 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Plan-cadre d'équipement

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports ci-après concernant le plan-cadre d'équipement :

a) Septième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/64/346);

b) Rapport du Secrétaire général intitulé : Proposition de mesures d'atténuation des risques pour protéger les données et les systèmes informatiques et télématiques du Secrétariat pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement (A/64/346/Add.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2010 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/64/346/Add.2);

d) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2008 [A/64/5 (Vol. V)];

e) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2008 (A/64/368).

09-58241 (F) 051109 061109

Merci de recycler

À cette occasion, le Comité consultatif a rencontré le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement et d'autres représentants du Secrétaire général, ainsi que des membres du Comité des opérations d'audit, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2008

2. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2008 [A/64/5 (Vol.V)], le Comité des commissaires aux comptes a fait une série de recommandations concernant aussi bien la gestion du projet que les aspects financiers. Il a formulé 11 recommandations principales (dont 2 renouvelées), qui sont énoncées au paragraphe 9 du rapport. Sur ces 11 recommandations, 4 ont été mises en œuvre, 4 sont en cours d'application et 3 n'ont pas été acceptées. On trouvera ci-après un récapitulatif des principales recommandations et de l'état de leur application.

3. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration ce qui suit :

	Paragraphe	*État d'application*
a) Garder à l'étude la question de l'ampleur de la provision pour imprévus en cas de modification de la définition des travaux à effectuer au titre du Plan-cadre d'équipement;	66	Appliquée
b) Tenir à jour un tableau établissant le lien entre les dépenses de rénovation et i) la valeur effective des marchés à prix maximum garanti conclus et ii) la valeur estimative des marchés à prix maximum garanti restant à conclure;	68	Appliquée
c) Constituer des provisions au titre des retards qui pourraient intervenir dans le calendrier d'exécution du projet et continuer d'étudier les moyens de réduire ces retards autant que faire se peut;	78	Appliquée
d) Se conformer rigoureusement aux impératifs du Manuel des achats concernant les avenants aux marchés portant sur de nouveaux travaux ou services;	127	Appliquée
e) Prendre, avant la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public, des mesures pour que ne soient comptabilisées au compte des travaux de construction en cours, dans le volume I consacré aux états financiers de l'ONU, que les dépenses relatives au Plan-cadre d'équipement qui sont effectivement des dépenses d'investissement;	47	En cours d'application

	Paragraphe	*État d'application*
f) Créer le conseil consultatif du plan-cadre d'équipement;	102	En cours d'application
g) Réfléchir aux moyens de relever sensiblement le niveau des contrôles internes auxquels sont soumis les avenants aux marchés concernant le plan-cadre d'équipement;	120	En cours d'application
h) S'assurer que le maître d'œuvre respecte strictement ses obligations;	90	Recommandation dont l'application a un caractère continu
i) Rétablir la distinction entre les provisions pour imprévus et pour hausse des prix qui était faite dans le mode de présentation précédent du coût prévu du projet;	55	Non acceptée
j) Prendre les mesures voulues pour régulariser les opérations effectuées en vertu des pouvoirs conférés au Directeur de la Division des achats par le mémorandum approuvé par le Contrôleur le 15 novembre 2007;	113	Non acceptée
k) Faire tout son possible, tant qu'il n'y aura pas de procédure d'examen a posteriori, pour faire participer le Comité des marchés du Siège au processus d'adjudication avant de signer un marché ou un avenant dans un domaine relevant de son autorité.	121	Non acceptée

4. Le Comité consultatif constate que la recommandation formulée de longue date en vue de la création d'un comité consultatif du plan-cadre est en cours d'application. L'Assemblée générale a demandé pour la première fois dans sa résolution 57/292 qu'un comité soit constitué pour donner des avis consultatifs au Secrétaire général sur les questions de financement ainsi que des conseils sur les questions générales intéressant le projet (voir aussi A/57/285 et Corr.1, par. 66). Par la suite, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le conseil consultatif assure le niveau de supervision technique nécessaire (résolution 62/87, par. 26). S'étant renseigné, le Comité a appris que les curriculum vitæ des candidats qui avaient été demandés au pays hôte, pour le poste de président, et aux cinq groupes régionaux, pour les autres membres, étaient à l'examen et que le Secrétaire général serait en mesure de nommer le président et les membres de cet organe avant la fin de 2009. **Le Comité consultatif compte que le comité consultatif du plan-cadre d'équipement sera constitué conformément aux dispositions des paragraphes 40 et 41 de la résolution 63/270 de l'Assemblée générale**.

5. Le Comité consultatif relève que le Secrétaire général n'a pas accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à distinguer les provisions pour imprévus de celles constituées pour pallier la hausse des prix (A/64/5 (Vol. V), par. 55 à 59). S'étant renseigné, il a été informé que le Bureau

chargé du plan-cadre d'équipement avait décidé de regrouper ces deux provisions parce que les risques d'inflation avaient été considérablement réduits du fait qu'un montant d'environ 1 milliard 242 millions de dollars, soit 63 % du coût prévu, avait déjà été affecté au projet. La provision commune constituée pour les imprévus et l'inflation était fixée à 10 % de la valeur des marchés à prix maximum garanti conclus et à 20 % de celle des marchés restant à conclure. Or, le Comité des commissaires aux comptes a remis en question les hypothèses économiques retenues pour établir les estimations et indiqué que, faute de disposer d'une ventilation précise de la provision pour imprévus, il n'avait pas été en mesure de déterminer avec certitude si un montant suffisant avait été prévu pour la composante hausse des prix de la provision. Il a également renouvelé sa recommandation (qui n'avait été que partiellement mise en œuvre) d'expliciter les hypothèses économiques utilisées pour l'estimation du coût du projet, et de suivre l'évolution de ces hypothèses et de leurs conséquences (ibid., par. 60 à 63). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de répondre par une analyse plus détaillée aux questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et de justifier davantage sa décision de regrouper les provisions visant à faire face aux imprévus et à tenir compte de l'inflation** (voir aussi, plus loin, par. 24).

6. En ce qui concerne les achats et la gestion des marchés (A/64/5 (Vol. V), par. 106 à 122), le Comité consultatif note que les procédures ont été adaptées aux besoins du plan-cadre d'équipement, c'est-à-dire qu'elles permettent au Secrétaire général de prendre rapidement des décisions concernant les avenants aux marchés, en vue d'assurer une bonne planification des achats et d'éviter des retards coûteux dans le calendrier d'exécution du projet. Dans ce contexte, le Secrétaire général adjoint à la gestion a approuvé pour une période initiale de six mois l'élargissement des pouvoirs délégués au Directeur de la Division des achats pour les avenants à des marchés portant sur des montants pouvant atteindre 2,5 millions de dollars, sous réserve que ces avenants soient soumis à un examen a posteriori par le Comité des marchés du Siège (mémorandum approuvé le 15 novembre 2007). Or, le Président du Comité des marchés a considéré que la procédure d'examen a posteriori était contraire aux dispositions de l'alinéa c) de la règle de gestion financière 105.13 selon laquelle l'avis d'un comité d'examen était requis avant que toute décision définitive concernant la passation ou la révision d'un marché puisse être prise (voir A/64/5 (Vol. V), par. 111). Par la suite, la délégation de pouvoirs a encore été élargie aux marchés d'un montant n'excédant pas 5 millions de dollars, mais cette fois sans examen par le Comité des marchés du Siège (mémorandum du 3 mars 2008). Comme l'indique le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport, 26 avenants, pour un montant total de 19,5 millions de dollars, ont été signés dans le cadre de la première délégation de pouvoirs et 74 autres, d'un montant total de 42,7 millions de dollars, l'ont été dans le cadre de la deuxième délégation sans que le Comité des marchés du Siège les ait examinés ou ait émis des recommandations à leur sujet (A/64/5 (Vol. V), par. 112 et 118).

7. Dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/64/368), le Secrétaire général a estimé qu'il n'était pas utile de prendre des dispositions pour régulariser les opérations effectuées en vertu des pouvoirs conférés au Directeur de la Division des achats dans le mémorandum approuvé par le Contrôleur le 15 novembre 2007 (voir A/64/5 (Vol. V), par. 113). Il a justifié sa position en faisant valoir : a) que le Comité des

commissaires aux comptes n'avait fait état d'aucune entorse au mémorandum du 15 novembre 2007 ni d'aucune opération irrégulière effectuée dans l'exercice de cette délégation de pouvoir; et b) qu'en accordant au Directeur de la Division des achats une délégation de pouvoir plus large pour ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général adjoint à la gestion avait révisé le montant à partir duquel les achats doivent faire l'objet d'un examen; les avenants conclus en vertu de la délégation de pouvoir élargie s'inscrivaient donc bien dans le cadre du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et de ses principes et directives en la matière (A/64/368, par. 29 à 31).

8. **Le Comité consultatif considère que le Secrétaire général ne répond pas de manière satisfaisante aux questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité des marchés du Siège, ni à celle de savoir si les avenants aux marchés et les opérations d'achat peuvent faire l'objet de contrôles efficaces en l'absence d'une procédure d'examen a posteriori par le Comité des marchés du Siège. Il est d'avis que ni l'absence d'irrégularité dans l'exercice des pouvoirs accrus ni la nécessité d'éviter les retards administratifs, ni même l'éventuelle inadaptation des procédures du Comité des marchés du Siège aux besoins particuliers du plan-cadre d'équipement ou la nécessité de réviser le Règlement financier et les règles de gestion financières, ne constituent une base solide pour conclure que l'examen a posteriori de tous les avenants à des marchés est inutile. Le Comité consultatif souligne à cet égard qu'au moment d'approuver le premier élargissement de la délégation de pouvoir le Secrétaire général adjoint à la gestion était enclin à considérer qu'un examen a posteriori par le Comité des marchés du Siège était nécessaire. Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général n'a pas avancé un argument suffisamment convaincant pour lever l'obligation de procéder à un examen a posteriori.**

9. Dans un domaine connexe, répondant à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de relever sensiblement le niveau des contrôles internes auxquels étaient soumis les avenants aux marchés concernant le Plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général a indiqué qu'un comité d'examen devrait être créé en octobre 2009 pour examiner a posteriori les avenants aux contrats et les ordres de modification technique approuvés en vertu de la délégation de pouvoir accordée au Directeur de la Division des achats (voir A/64/5 (Vol. V), par. 120 et A/64/368, par. 35). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que cet organe examinerait a posteriori tous les avenants, y compris ceux déjà conclus dans le cadre des pouvoirs élargis. Le comité d'examen constituerait donc une procédure de substitution à la procédure d'examen a posteriori des avenants par le Comité des marchés du Siège. **Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à faire le nécessaire pour que le mandat du comité d'examen et les procédures mises en place afin d'examiner les avenants aux marchés prévoient la régularisation ou l'examen des opérations passées, et régler ce faisant la question du contrôle interne[1]. Il compte que les problèmes relatifs aux achats et à la gestion des marchés seront résolus rapidement et que les avenants aux marchés seront régularisés ou examinés avant que le Comité des commissaires aux comptes ne procède à sa prochaine vérification portant sur le plan-cadre d'équipement. Le**

[1] Voir A/64/5 (Vol. V), par. 113 et 120; A/64/368, par. 28.

Comité consultatif suppose que le Comité des commissaires aux comptes se penchera sur les recommandations formulées par le comité d'examen.

10. **Le Comité consultatif insiste pour que les règles, règlements, principes et procédures administratives de l'Organisation soient scrupuleusement respectés. Il souligne que lorsque les vues du Secrétariat diffèrent de celles du Comité des commissaires aux comptes, le Secrétariat devrait justifier sa position et expliquer clairement les raisons pour lesquelles il ne peut pas accepter les recommandations du Comité, en énonçant les mesures qui permettraient d'atténuer tous risques associés. Le Comité consultatif souligne aussi qu'il importe que les États Membres reçoivent de la part des organes de contrôle toutes les assurances voulues quant à la validité des pratiques de gestion et contrôles internes se rapportant au projet, afin qu'ils puissent raisonnablement espérer que les crédits seront dûment protégés et les objectifs de l'Organisation atteints.**

11. Outre les principales recommandations susvisées, le Comité des commissaires aux comptes a fait un certain nombre d'observations sur le calendrier du projet, le déménagement, les risques concernant le personnel et les dépenses connexes. En particulier, il a recommandé au Secrétaire général :

a) D'accélérer la préparation et l'approbation des marchés relatifs au bâtiment du Secrétariat;

b) D'accélérer le déménagement de tout le personnel afin de ne pas aggraver le retard de démarrage des travaux sur le bâtiment du Secrétariat;

c) De profiter du démarrage des travaux sur le bâtiment du Secrétariat pour procéder à des vérifications supplémentaires de l'état dudit bâtiment, en ce qui concerne plus particulièrement le désamiantage, et de mettre en place un système très rigoureux de vérification de l'état d'avancement des travaux et des fournitures;

d) De maintenir les activités de communication avec les fonctionnaires sur les aspects du plan-cadre d'équipement qui auront une incidence sur leurs conditions de travail;

e) De faire figurer dans les prévisions de dépenses relatives au plan-cadre d'équipement les dépenses connexes approuvées par l'Assemblée générale.

Le Comité consultatif note que le Secrétaire général indique, dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/64/368), que ces recommandations ont été appliquées ou le seront en décembre 2009.

III. Septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

12. Dans son septième rapport annuel (A/64/346), le Secrétaire général a indiqué que depuis la parution de son précédent rapport (A/63/477), le projet de plan-cadre d'équipement était passé de la phase de la conception aux travaux de construction proprement dits, et présenté les progrès accomplis en ce qui concerne les études techniques et la construction du bâtiment temporaire sur la pelouse Nord, ainsi que le déménagement dans les locaux transitoires à l'intérieur du complexe du Siège et

dans des bureaux extérieurs. Les dossiers techniques concernant la conception de l'ouvrage et les travaux de construction, établis sur la base d'analyses de la valeur, ont été achevés pour environ 80 % de l'ensemble du projet. Au 1er août 2009, des marchés de travaux de construction à prix maximum garanti avaient été attribués pour 63 % des projets et les achats et les engagements de dépenses devaient être effectués pour plus des trois quarts des projets au début de 2010. Il ressort du calendrier actuel du plan-cadre d'équipement que des retards ont été pris car les travaux devraient désormais être achevés à la « fin » et non au « milieu » de 2013 comme indiqué dans le rapport précédent. Cependant, le Secrétaire général comptait compenser ce retard en accélérant les travaux de construction et de rénovation, et achever l'exécution du projet sans avoir à proroger les baux de location des locaux transitoires. Il a affirmé également que le coût du plan-cadre d'équipement est plus proche des prévisions budgétaires qu'il ne l'était au moment de l'établissement du sixième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet.

A. Déménagement

13. Dans son rapport, le Secrétaire général a présenté des données actualisées sur le nombre des fonctionnaires qui devront déménager pour que les travaux de rénovation puissent commencer, et sur l'état d'avancement au 1er septembre 2009 des réinstallations dans des locaux transitoires à l'intérieur et à l'extérieur du complexe (A/64/346, par. 4, 5 et 8). Comme indiqué, le budget concernant les locaux transitoires prévoit le déménagement de 2 773 fonctionnaires à l'extérieur dans des locaux loués dans l'immeuble sis au 380 Madison Avenue, l'immeuble Albano et l'immeuble du United Nations Federal Credit Union (UNFCU). Par ailleurs, 811 fonctionnaires seront réinstallés dans le complexe du Siège et des déménagements temporaires seront également nécessaires pour que le personnel essentiel ait accès au site du Siège et aux installations de conférence. En plus des réinstallations liées au plan-cadre d'équipement, le Bureau des services centraux d'appui continue de rechercher des espaces à usage de bureaux pour le personnel recruté dans le cadre de l'accélération en cours des travaux. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait loué des espaces supplémentaires dans des immeubles, sis au 730 3e Avenue et au 300 Est 42e Rue, pour satisfaire les besoins en bureaux découlant de l'approbation de la stratégie accélérée d'application du plan-cadre d'équipement en décembre 2007, et que des espaces supplémentaires avaient été aménagés dans l'immeuble Alcoa et l'immeuble Chrysler pour le Bureau de l'administration de la justice et le Bureau des affaires juridiques. Le Comité consultatif relève que le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement coordonnent la planification des déménagements en traitant chaque département comme une entité distincte, quelle que soit la source de financement.

14. Le Comité consultatif a appris que le déménagement des départements et bureaux dans les locaux transitoires extérieurs avait commencé au printemps 2009 et devrait s'achever en décembre 2009. Entre 50 et 400 fonctionnaires sont réinstallés chaque semaine, si l'on tient compte des déménagements liés au plan-cadre d'équipement et ceux attribuables à l'intensification des activités et aux déménagements temporaires qui relèvent de la responsabilité du Bureau des services centraux d'appui. Sur sa demande, un tableau lui a été communiqué, récapitulant le nombre total des déménagements achevés et encore à effectuer au 1er octobre 2009,

avec les dates envisagées des dernières réinstallations et la ventilation des déménagements liés au plan-cadre d'équipement et de ceux relevant du Bureau des services centraux d'appui (voir annexe I). Il en ressort que 2 186 fonctionnaires au total devront déménager entre le 2 octobre et le 18 décembre 2009. Le Comité consultatif a par ailleurs appris que les déménagements se déroulaient sans encombre et seraient achevés à temps pour le début prévu des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat. **Le Comité consultatif constate les progrès enregistrés à ce jour et espère que les déménagements prévus seront achevés dans les délais de sorte que la phase de rénovation puisse démarrer. Il compte que les déménagements s'effectueront de façon à perturber le moins possible les activités de l'Organisation**.

B. Calendrier du projet

15. Le septième rapport annuel comprend les prévisions actuelles du calendrier d'exécution du plan-cadre d'équipement par rapport à celles indiquées dans le précédent rapport annuel (A/64/346, tableau 1). Le Comité consultatif relève que la date d'achèvement des travaux est passée du « milieu 2013 » à la « fin 2013 », par suite des retards concernant la construction du bâtiment de la pelouse Nord, qui a commencé au milieu 2008 au lieu du début 2008. Les principales raisons de ces retards sont énoncées au paragraphe 9 du rapport. Le Secrétaire général a indiqué qu'un calendrier de construction accéléré avait été élaboré pour la rénovation du bâtiment du Secrétariat qui permettrait d'achever les travaux avant l'expiration des baux de location des locaux transitoires.

16. Par ailleurs, le Comité consultatif constate qu'un changement important a été apporté à la conception du projet avec la nouvelle construction prévue d'une salle temporaire du Conseil de sécurité dans le bâtiment de l'Assemblée générale par suite de la décision du Département de la sûreté et de la sécurité de ne pas faire déménager le Conseil dans le bâtiment temporaire de la pelouse Nord. Le Comité a appris qu'en conséquence le début des travaux de rénovations du bâtiment des conférences avait été reporté de la fin 2009 au début 2010, avec les effets que cela pourrait avoir sur le calendrier des travaux sur le bâtiment de l'Assemblée générale (qui devaient commencer après l'achèvement des travaux dans le bâtiment des conférences) et, de ce fait, sur le calendrier du plan-cadre d'équipement. Comme il l'indique dans son rapport (A/64/346, par. 12), le Secrétaire général veut compenser ce retard en accélérant les travaux de rénovation du bâtiment des conférences et compte que la modernisation du bâtiment de l'Assemblée générale sera terminée « peu après la date prévue ». Le Comité consultatif a été informé qu'à l'échelle du plan-cadre d'équipement, qui doit s'étendre sur plus de 60 mois, ce retard serait d'approximativement quatre mois. S'étant renseigné, il a également été informé que la décision de maintenir le Conseil de sécurité à l'intérieur des bâtiments proprement dits du Siège au lieu de le transférer dans la structure provisoire de la pelouse Nord avait été prise en 2008, pour des raisons de sécurité et compte tenu également de la nécessité de disposer d'installations plus importantes que prévu pour la presse, ce qui s'était à son tour traduit par une augmentation des besoins en termes d'espace, de circulation, de sécurité et d'infrastructure technologique. **Le Comité consultatif déplore que les considérations de sécurité et les besoins en locaux n'aient pas été dûment prises en considération à un stade plus précoce et que la décision de maintenir le Conseil de sécurité dans les bâtiments du Siège**

n'ait pas fait partie du plan initial. Le moment où intervient cette décision démontre l'insuffisance de la planification et de la coordination, qui s'est soldée par des retards et des dépenses supplémentaires. Le Comité souligne la nécessité d'intensifier la coordination et la concertation entre le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et toutes les autres parties prenantes en vue de garantir la bonne planification du projet et prévenir, dans toute la mesure possible, les retards imprévus et l'augmentation des coûts qui en résulte.

17. Le Comité consultatif constate que le calendrier général du plan-cadre d'équipement a déjà été dû être modifié par suite du retard apporté au démarrage des travaux de construction et qu'il subit de nouveaux retards en raison de la construction de la salle temporaire du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a déclaré que des calendriers accélérés étaient mis au point pour la rénovation du bâtiment du Secrétariat et de celui des conférences afin de réduire les retards et respecter le calendrier présenté dans le septième rapport annuel. Il a cependant communiqué peu de détails et d'éléments concrets sur les moyens de compenser le retard de quatre mois ou sur les coûts et risques potentiels associés au resserrement du calendrier. Qui plus est, les échéances concernant les principales activités prévues sont exprimées en termes larges et vagues, comme le « début », le « milieu » ou la « fin » d'une année donnée. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de communiquer des renseignements plus complets et précis dans ses futurs rapports sur l'état d'avancement du projet en ce qui concerne les retards, y compris la portée de leurs incidences financières et autres impacts éventuels sur l'exécution du projet, ainsi que les mesures prises pour gérer les retards et les risques financiers avec efficacité**.

C. Analyse de la valeur

18. Dans son sixième rapport annuel, le Secrétaire général a indiqué qu'un intense exercice d'analyse de la valeur, visant à réduire les coûts du projet sans que cela ait d'incidence sur la qualité ou la fonctionnalité des ouvrages, avait abouti à une centaine de millions de dollars d'économies possibles et à une réduction correspondante du dépassement du budget estimé à 219 millions de dollars (A/63/477, par. 15). Dans son septième rapport annuel, il a indiqué que l'étude, qui n'avait pas cessé, se poursuivrait tout au long des phases de conception et de préparation, et qu'elle portait également sur les marchés à prix maximum garanti (A/64/346, par. 15 et 16). L'objectif de l'exercice est de réaliser 100 millions d'économies supplémentaires, voire davantage, pour que le projet puisse être mené à bien à un coût ne dépassant pas le budget, voire à un coût inférieur. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre l'analyse de la valeur du projet en vue de réduire le plus possible les dépenses et d'optimiser l'utilisation des ressources tout en veillant, notamment, à ne pas compromettre la qualité, la fonctionnalité et l'étendue du projet et à préserver l'intégrité de la conception architecturale du complexe du Siège**.

19. Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général n'a pas donné suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/270[2], et aux recommandations qu'il a lui-même faites dans son rapport concernant le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement[3], lorsqu'il a prié le Secrétaire général de présenter une description détaillées des activités d'analyse de la valeur, ainsi que les coûts et honoraires correspondants, et de définir clairement en quoi consistait cet exercice, avec une ventilation des économies auxquelles chaque analyse pourrait donner lieu. Sur sa demande, le Comité a reçu communication d'un récapitulatif des activités d'analyse de la valeur et du montant des économies qui pourraient être dégagées pour chaque bâtiment à rénover (voir annexe II). Le Secrétaire général a fait valoir que, vu la difficulté d'établir une distinction entre les économies liées aux changements de conception ou à l'évolution du coût du matériel et de la main-d'œuvre et celles imputables à des conditions de marché favorables, il n'était pas en mesure de présenter une autre ventilation des économies éventuelles. **Le Comité consultatif considère qu'une analyse et une ventilation détaillées des coûts sont indispensables à une gestion efficace des ressources et à une prise de décisions rationnelle, ainsi qu'au respect des normes appropriées de transparence et de responsabilité concernant l'utilisation des ressources. En conséquence, il renouvelle ses recommandations susmentionnées et souhaite que les informations demandées figurent dans le huitième rapport annuel sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement**.

D. Coût prévu

20. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé le financement du plan-cadre d'équipement et décidé que le montant total du budget ne devait pas excéder 1 876 700 000 dollars. Dans son cinquième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement (A/62/364 et Corr.1), le Secrétaire général a présenté une nouvelle estimation dont le montant d'approximativement 2 milliards 97 millions de dollars dépassait de 219 millions de dollars le budget approuvé à cause du retard pris dans le démarrage des travaux. Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour ramener le coût total du projet dans les limites du budget approuvé, et pris note de sa proposition relative à la stratégie accélérée qui permettrait d'achever le projet en 2013. Dans le sixième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement (A/63/477), le Secrétaire général a présenté une estimation moindre des coûts (1 milliard 974 millions de dollars), qui demeurait toutefois supérieure d'environ 97,5 millions de dollars au budget approuvé.

---

[2] À l'alinéa a) du paragraphe 4 de sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son septième rapport annuel des données détaillées sur les activités d'analyse de la valeur et les dépenses correspondantes.

[3] A/63/736, par. 5, 18 et 19 : le Comité consultatif a recommandé au Secrétaire général de préciser la notion « d'analyse de la valeur » de telle sorte qu'il apparaisse clairement que les réductions de coûts proviendraient à la fois de modifications de conception, du choix d'options plus efficientes et/ou moins coûteuses et de l'évolution de la situation économique générale, de donner une estimation du montant des honoraires afférents au programme d'analyse de la valeur. Il l'a prié aussi de préciser dans les prévisions de dépenses au titre du projet le coût des honoraires liés au programme d'analyse de la valeur. Il lui a également demandé de présenter dans son septième rapport annuel une description détaillée des initiatives d'analyse de la valeur en cours et une ventilation des économies que pourrait permettre chaque initiative.

21. Les prévisions actuelles, présentées en septembre 2009 dans le septième rapport annuel, sont légèrement inférieures puisqu'elles s'établissent à 1 968 100 000 dollars, soit environ 91,4 millions de dollars de plus que le budget approuvé (ce qui représente une réduction de 6,1 millions de dollars par rapport aux estimations précédentes). Le budget actualisé indiquant les changements prévus en ce qui concerne le coût des travaux de modernisation, le coût des locaux transitoires et les options figure dans le tableau 2 de ce rapport. Le Comité consultatif constate des augmentations dans les prévisions de dépenses à toutes les rubriques intéressant la modernisation et les locaux transitoires, pour un montant total de 47,7 millions de dollars, avec un budget passant de 1 738 900 000 dollars à 1 786 600 000 dollars. Ces augmentations sont contrebalancées par une diminution de 53,8 millions de dollars au titre de la provision constituée aussi bien pour faire face aux imprévus que pour tenir compte de l'inflation.

E. Marchés à prix maximum garanti

22. S'agissant des achats, le Comité consultatif a appris que les travaux de modernisation avaient été divisés en 22 marchés à prix maximum garanti, dont 14 avaient déjà été attribués. Comme indiqué aux paragraphes 49 et 50 du septième rapport annuel, le montant des engagements pris dans le cadre de marchés à prix maximum garanti s'élève à 1 223 600 000 dollars, soit environ 62 % du budget total. Une grande partie des achats au titre du projet a donc été effectuée au début de la crise, lorsque que la situation économique profitait à l'Organisation qui cherchait à exécuter le plan-cadre d'équipement dans les limites du budget approuvé. De plus, en bloquant les coûts à des conditions de marché favorables, les marchés à prix maximum garanti constituent un mécanisme d'atténuation des risques de hausse des prix, et de l'inflation en particulier. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que des achats et engagements de dépenses supplémentaires d'un montant de 95 millions pour le bâtiment des conférences et de 145 millions de dollars pour les systèmes d'infrastructure, systèmes de sécurité et travaux dans les sous-sols seront effectués à la fin de 2009 ou au début de 2010, ce qui portera à environ 80 % la part des travaux couverts par des marchés. S'étant renseigné, le Comité a appris que les 20 % de travaux de construction restant ne devaient pas commencer avant 2012 et que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement n'avait pas jugé opportun de lancer des appels d'offres et d'attribuer des marchés à prix maximum garanti bien avant le démarrage de ces travaux puisque, selon toute vraisemblance, les fournisseurs majoreraient leurs offres pour tenir compte des hypothèses les plus défavorables concernant les imprévus et les risques d'inflation. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, et de l'état d'avancement des achats liés au projet. Il encourage le Bureau à procéder, là où il sera possible, à l'attribution des marchés à prix maximum garanti qui restent à passer pour le bâtiment des conférences et l'infrastructure de sorte à tirer le plus grand avantage des conditions du marché actuellement favorables**.

23. Dans ce contexte, le Comité consultatif constate que le Bureau du plan-cadre d'équipement a mis en œuvre la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de tenir un tableau établissant le lien entre les dépenses de rénovation et la valeur effective des marchés à prix maximum garanti conclus ainsi que la valeur estimative des marchés à prix maximum garanti restant à conclure (A/64/368,

par. 13 et 14). Cet état détaillé est mis à jour toutes les semaines et comprend la valeur estimative des ordres de modification émis.

F. Analyse des hypothèses économiques

24. Au paragraphe 6 de son précédent rapport (A/63/736), le Comité consultatif a souligné qu'il importait de suivre l'évolution des hypothèses économiques et leurs incidences sur le projet et prié le Secrétaire général de présenter des renseignements détaillés sur cette question dans le septième rapport annuel. **Étant donné le caractère incertain et fluctuant de la situation économique, le Comité consultatif considère qu'une analyse approfondie de l'évolution des facteurs économiques et des hypothèses retenues pour les prévisions de dépenses est un moyen essentiel de mieux comprendre les risques associés au projet, et faciliterait grandement l'examen de la question. Il renouvelle donc sa demande et compte que des renseignements détaillés seront présentés à ce sujet dans le huitième rapport annuel (voir également par. 5)**.

G. Liquidités et intérêts/crédits ouverts et dépenses

25. Un état des crédits ouverts et des dépenses engagées est présenté dans le septième rapport annuel (A/64/346, par. 61 et 62 et tableau 3). Au 31 août 2009, l'Assemblée générale avait ouvert des crédits d'un montant total de 1 186 800 000 dollars; une somme de 88,4 millions de dollars restait à recevoir sur les montants mis en recouvrement pour 2009 et les exercices antérieurs; le montant total des dépenses s'élevait à 872,9 millions de dollars; et un montant de 72 068 dollars restait à recevoir au titre de la réserve opérationnelle. Comme indiqué par le Comité des commissaires aux comptes (A/64/5 (Vol.V), par. 20 à 23), jusqu'à 2008 y compris les besoins en trésorerie du projet avaient été inférieurs aux disponibilités, et cet excédent des recettes sur les dépenses procurait des intérêts considérables au fonds du plan-cadre. Le Comité consultatif a été informé qu'au 25 septembre 2009 des intérêts d'un montant avoisinant 67,7 millions de dollars avaient été perçus sur le fonds du plan-cadre d'équipement et la réserve opérationnelle.

26. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant d'environ 690 millions de dollars. Le Comité consultatif s'est enquis des raisons d'une telle demande étant donné la situation de trésorerie favorable du fonds du plan-cadre d'équipement. Il a été informé que l'Organisation avait besoin de ces ressources pour engager des dépenses et achever de passer des marchés à prix maximum garanti pour le reste du projet.

H. Moyens de favoriser la passation de marchés avec des fournisseurs de pays en développement ou en transition

27. Dans le septième rapport annuel, le Secrétaire général a présenté certaines des mesures prises en réponse à la résolution 63/270 (sect. I, par. 15) dans laquelle l'Assemblée générale le priait de chercher des moyens de favoriser la passation de marchés avec des fournisseurs des pays en développement ou en transition. Le Comité consultatif a appris que, par suite de ces mesures, des contrats d'un montant

d'environ 25 millions de dollars (67 % de la valeur totale du marché passé avec l'entreprise Skanska) avaient été conclus avec des fournisseurs de pays autres que le pays hôte[4]. **Le Comité consultatif prend note de ces premiers résultats et encourage le Secrétaire général à poursuivre les efforts engagés pour donner suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ce domaine**.

I. Dons

28. Dans sa résolution 63/270 (voir sect. I, par. 25 à 29), l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver la politique de dons liée au plan-cadre d'équipement et prié le Secrétaire général de formuler de nouvelles propositions permettant à tous les États Membres de faire des dons dans le plein respect du caractère international et intergouvernemental de l'Organisation, ainsi que du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, et sans préjudice de la portée, des spécifications et de la conception du projet. Le Secrétaire général indique qu'une nouvelle politique a été élaborée aux fins du versement de dons en espèces de montants plus modestes, soit sous la forme d'une contribution conjointe avec d'autres États Membres en vue de « parrainer » une salle, soit en contribuant directement à un fonds d'affectation spéciale, sans parrainage. **Le Comité consultatif salue les efforts faits pour adapter la politique relative aux dons afin de permettre à un plus grand nombre d'États Membres d'apporter leur contribution au plan-cadre d'équipement**.

J. Stationnement

29. Dans le sixième rapport annuel (A/63/477), le Secrétaire général a indiqué que pour améliorer les conditions de sécurité dans le complexe du Siège il faudrait apporter certaines modifications au garage, qui auraient pour effet de faire disparaître environ 350 places de stationnement. L'Assemblée générale s'est inquiétée des difficultés qui existaient au sujet de la disponibilité d'emplacements de stationnement à l'Organisation et a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le nombre total des places disponibles pour les États Membres ne diminue pas une fois le plan-cadre d'équipement achevé (résolution 63/270, sect. I, par. 33). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a chargé l'équipe responsable du plan-cadre d'équipement d'envisager différentes solutions, et rendra compte à ce sujet dans le huitième rapport annuel sur l'avancement du projet.

K. Initiatives écologiques

30. Dans son rapport, le Secrétaire général a décrit l'état d'avancement des initiatives écologiques et proposé des objectifs plus ambitieux pour trois des plus importantes, à savoir la réduction de 50 de la consommation d'énergie, la réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre, et la réduction de 40 % de la consommation d'eau (A/64/346, par. 33). Plusieurs nouvelles initiatives sont présentées dans le détail aux paragraphes 34 à 37 du rapport. Le Comité consultatif

---

[4] Canada, Chine, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède et Thaïlande.

se félicite des dispositions prises par le Secrétaire général pour faire en sorte que le plan-cadre d'équipement contribue à améliorer l'éco-efficacité des installations du Siège. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de présenter dans le huitième rapport annuel, outre les objectifs exprimés en termes de réduction de la consommation d'énergie, des estimations concernant le montant et le calendrier de réalisation des économies attendues**.

L. Conclusions et recommandations

31. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont indiquées au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande à l'Assemble de prendre note des progrès réalisés depuis la parution du sixième rapport annuel et prie le Secrétaire général de continuer à faire rapport sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, le calendrier, le coût prévisionnel, l'état des contributions et la réserve opérationnelle. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant l'ouverture d'un crédit de 689,9 millions de dollars au titre du solde des dépenses afférentes aux travaux d'exécution du plan-cadre d'équipement**.

32. **Des informations à jour sur le niveau de liquidités du fonds pour le plan-cadre d'équipement et de la réserve opérationnelle ainsi que sur l'état des contributions et des dépenses devraient être communiquées à l'Assemblée générale pour l'examen de cette question. En outre, le Comité consultatif prie le Secrétaire général de présenter des renseignements détaillés sur les problèmes soulevés dans les paragraphes précédents. Enfin, il insiste sur le fait qu'il importe au plus haut point que les principaux départements concernés par l'exécution du plan-cadre d'équipement coopèrent étroitement à tous les stades du projet, et encourage le Secrétaire général à continuer à en suivre l'application.**

IV. Proposition de mesures d'atténuation des risques pour protéger les données et les systèmes informatiques et télématiques du Secrétariat pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement

33. Le rapport du Secrétaire général (A/64/346/Add.1) fait le point sur la mise en œuvre du projet de création d'un nouveau centre informatique secondaire pour le Siège de l'Organisation conformément à la résolution 63/269 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a approuvé la proposition faite par le Secrétaire général à ce sujet (voir A/63/743). Le nouveau centre doit remplacer l'actuel centre informatique secondaire hébergé dans le bâtiment DC2, l'objectif étant de limiter les risques pendant le déménagement du centre informatique principal entre son emplacement actuel dans le bâtiment du Siège et son nouvel emplacement permanent dans le sous-sol de la pelouse Nord. Dans la résolution susmentionnée, l'Assemblée a également décidé que toute nouvelle proposition concernant des mesures d'atténuation des risques pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement devrait être présentée dans le rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement et prié le Secrétaire général de lui présenter un dispositif unifié de continuité des opérations et de reprise après sinistre, y

compris une solution permanente pour le Siège, au plus tard à la partie principale de sa soixante-cinquième session.

34. Le Comité consultatif note que, comme il l'avait recommandé dans son rapport (A/63/774, par. 21), le Secrétaire général a fait appel aux services d'une société de conseil ayant l'expérience de projets de déménagement de centres informatiques pour aider à planifier le déménagement des centres informatiques principal et secondaire.

35. Afin de répondre aux exigences du calendrier des travaux prévus au titre du plan-cadre d'équipement, il faudra respecter les délais que le Secrétaire général a indiqués dans son rapport (A/63/743, par. 20 à 27 et fig. I) pour la mise en service du nouveau centre informatique secondaire, ce qui implique que tous les systèmes devront avoir été transférés de l'actuel centre informatique secondaire hébergé dans le bâtiment DC2 au nouveau centre le 31 octobre 2009 au plus tard, de façon que le transfert du centre informatique principal du bâtiment du Secrétariat vers le sous-sol de la pelouse Nord puisse avoir lieu entre le 1er novembre 2009 et le 30 mars 2010, date à laquelle les locaux du Secrétariat devront être libérés.

36. Compte tenu des délais serrés à respecter et des coûts qu'entraînerait tout retard dans le calendrier du plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général a proposé de louer des locaux prééquipés à compter du 1er juillet 2009 et de faire appel au concours du Centre international de calcul pour y installer du matériel informatique, transférer tous les systèmes dans le nouveau centre informatique secondaire et lui confier la gestion de certaines des activités de ce centre (voir A/63/743). Il a indiqué, à cet égard, que le Secrétariat devait conclure un accord de prestation de services avec le Centre international de calcul, en application de la règle de gestion financière 105.16 a) iii) relative à la passation de marchés dans le cadre de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Par ailleurs, afin de garantir la rentabilité des services assurés par le Centre de calcul et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix de sa part, il a été décidé que la Division des achats serait chargée de gérer l'accord de prestation de services, tandis que le Bureau des technologies de l'information et des communications établirait un solide cahier des charges assorti d'une définition claire des réalisations attendues sur lesquelles la Division s'appuierait pour évaluer les prévisions de dépenses présentées par le Centre.

37. Dans son dernier rapport (A/64/346/Add.1), le Secrétaire général indiquait que le Centre international de calcul n'était pas en mesure de respecter la date butoir du 1er novembre 2009 fixée par le Secrétariat pour le transfert du centre informatique secondaire. En conséquence, le Secrétariat n'avait pas d'autre solution que de faire appel à des ressources internes pour l'exécution du projet et il avait constitué une équipe spécialisée à cette fin. Le Secrétaire général ajoutait que malgré ce contretemps, qui s'était produit à un stade avancé du processus, le cap avait été redressé et le projet serait exécuté dans les délais prévus.

38. En outre, du fait qu'il n'a pas pu passer un contrat avec le Centre international de calcul pour la fourniture du matériel et des services nécessaires dans le cadre de l'accord de prestation de services envisagé, le Secrétariat a dû acheter ou louer directement tout le matériel et réaménager les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/269, comme indiqué dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses afférentes à ces services ne constituaient encore qu'une

estimation dans l'attente du renouvellement de l'accord de prestation de services en vigueur conclu avec le Centre qui arrive à expiration à la fin de 2009 (Voir par. 39 et 40 ci-dessous).

39. Le Comité consultatif prend acte de la nouvelle approche adoptée pour faire face aux impératifs du calendrier du plan-cadre d'équipement. Il a obtenu, à sa demande, un complément d'information sur les coûts de substitution afférents aux moyens internes qui serait affectés à l'exécution du projet et à l'exploitation du centre informatique secondaire pour la période allant du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2011 : ils ont trait notamment au redéploiement de fonctionnaires spécialisés affectés à des tâches prioritaires au niveau des départements et de l'Organisation dans son ensemble afin de constituer une équipe spécifique pour le projet de transfert; aux charges supplémentaires à assumer sur le plan de l'administration et de la gestion, liées au recrutement de vacataires qui remplaceront temporairement ces fonctionnaires et à la nécessité de veiller au transfert des connaissances voulues pour assurer la continuité des opérations courantes; aux charges administratives supplémentaires imposées à la Division des achats et au Bureau des technologies de l'information et des communications qui devront effectuer des achats de matériel et de logiciels pour le centre informatique et réaménager les fonds que l'Assemblée générale avait alloués pour la location de matériel en vue de financer ces achats; et à un surcroît de responsabilités pour la gestion du matériel informatique. Le Comité a été en outre informé que le Centre de calcul fournit des services de supervision 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour les centres informatiques primaire et secondaire en vertu d'un contrat en vigueur qui arrive à expiration le 31 décembre 2009 et que le Secrétariat aurait des difficultés à assurer ces services si le contrat n'était pas renouvelé en temps voulu. **Le Comité demeure préoccupé par les risques qui pèsent sur le projet. Il prie instamment le Secrétaire général de continuer de suivre la situation de près et de veiller à ce que les activités liées au transfert et à l'exploitation du centre informatique secondaire soient exécutées conformément au calendrier établi pour le plan-cadre d'équipement.**

40. Le Comité consultatif a été informé que l'une des raisons pour lesquelles le Centre international de calcul n'était pas en mesure de respecter le calendrier fixé par le Secrétariat tenait à la longueur des délais requis pour la réalisation de l'étude d'étalonnage concernant les prévisions de dépenses qu'il a présentées. **Étant donné que le Centre est une entité interorganisations et qu'il entretient depuis longtemps des relations de travail régulières avec l'ONU, le Comité présumait qu'il existait des procédures viables pour passer rapidement des contrats avec le Centre dans les conditions prévues par la règle de gestion financière 105.16 a) iii). Il souligne que les relations avec le Centre et ses façons de procéder pour les services qu'il fournit à l'Organisation devraient faire l'objet d'examens périodiques et que ses prestations devraient donner lieu à des appréciations et à des comparaisons avec des organismes du secteur public et du secteur privé. Le Centre devrait également être évalué au regard des normes de qualité et d'efficacité pour s'assurer qu'il est toujours un partenaire rentable et fiable. Parallèlement, le Comité estime qu'il faudrait s'attacher tout particulièrement à mettre au point des procédures administratives adaptées pour aider les bureaux et départements du Secrétariat à exécuter leurs projets efficacement et en temps voulu, au lieu de compliquer leur tâche. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir les**

procédures en place, de procéder aux aménagements nécessaires et de rendre compte des mesures qui auront été prises dans le rapport annuel sur les activités d'achat.

V. Dépenses connexes au titre du plan-cadre d'équipement

41. Les propositions du Secrétaire général concernant le financement des dépenses connexes de 2010 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/64/346/Add.2) font suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/270. Dans cette résolution, l'Assemblée avait décidé de ne pas approuver le montant global des dépenses connexes indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/63/582), gardant à l'esprit les nouvelles possibilités de réduction des coûts offertes par la conjoncture économique et les économies réalisées par le Secrétaire général. **Elle avait également décidé que les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement seraient financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre, sauf si elle en décidait autrement**.

42. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif a émis des réserves à propos des demandes de ressources additionnelles qui ont été présentées faisant notamment observer que certaines des ressources demandées n'étaient pas directement liées au plan-cadre d'équipement mais aux améliorations permanentes et que, indépendamment de l'intérêt qu'elles pouvaient présenter, elles ne devaient pas être considérées comme des dépenses connexes (A/63/736, par. 34). **Le Comité estime que ces observations sont toujours valables et que les dépenses connexes ne devraient pas englober des dépenses d'investissement ou des engagements à long terme**.

43. Dans son précédent rapport sur les dépenses connexes (A/63/582), le Secrétaire général avait indiqué que le montant brut des dépenses connexes afférentes à la période 2008-2013 pour quatre départements, à savoir le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui, le Département de la gestion et le Département de la sûreté et de la sécurité, était estimé à 185 997 400 dollars (montant net : 176 569 000 dollars), ce chiffre comprenant un montant brut de 38 191 200 dollars (montant net : 35 816 700 dollars) pour l'exercice biennal 2008-2009. Étant donné qu'elle a examiné cette demande en avril 2009, soit moins de neuf mois avant l'achèvement de l'exercice 2008-2009, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 63/270, prié le Secrétaire général de tout faire pour financer au moyen des ressources approuvées au titre du plan-cadre d'équipement les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009 à hauteur d'un montant de 30 272 400 dollars. Les prévisions de dépenses qui figurent dans le dernier rapport du Secrétaire général s'élèvent à 172 millions de dollars en chiffres nets[5] pour la période 2008-2013; elles comprennent le montant de 30 272 400 dollars approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009, un montant de 50 114 100 dollars pour 2010 et un solde de

[5] Le montant total de 172 millions de dollars prévu au titre des dépenses connexes, qui comprend un montant de 50,1 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, est un chiffre net, le montant des impôts à rembourser étant imputé sur le Fonds de péréquation des impôts qui est financé par le solde correspondant à la différence entre les montants brut et net des contributions mises en recouvrement.

91 814 900 dollars correspondant aux projections pour la période 2011-2013 (A/64/346/Add.2, voir tableau 3). Le tableau 2 de ce rapport présente une récapitulation des ressources nécessaires par chapitre du budget et par exercice biennal.

44. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements actualisés sur l'état des dépenses connexes afférentes à l'exercice 2008-2009 au 30 septembre 2009. Ils sont reproduits dans le tableau ci-après :

Tableau 1
État des dépenses connexes au 30 septembre 2009
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre 2009*	*Solde inutilisé prévu pour l'exercice 2008-2009*
	(a)	*(b)*	*(c)*	*(d) = (a) – [(b) + (c)]*
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	995,3	648,2	347,1	0,0
Département de l'information	3 823,1	427,4	3 395,7	0,0
Bureau des services centraux d'appui	11 720,1	3 926,9	4 697,1	3 096,1
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	4 521,6	3 066,3	1 721,3	-266,0
Département de la sûreté et de la sécurité	7 576,3	5 500,5	2 075,8	0,0
Bureau des technologies de l'information et des communications	1 636,0	178,0	926,0	532,0
Total (net)	**30 272,4**	**13 747,3**	**13 163,0**	**3 362,1**

A. Département de l'Assemblée générale de la gestion des conférences

Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre 2009*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre*	*Solde 2008-2009*	*Coût estimatif 2010*	*Coût estimatif 2011-2013*	*Coût estimatif 2008-2013*
995,3	648,2	347,1	0,0	645,6	1 319,2	2 960,1

45. Le montant des ressources à prévoir (principalement au titre des autres dépenses de personnel pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est estimé à 2 960 100 dollars sur la durée du projet. Ces ressources permettraient de recruter du personnel d'appui supplémentaire pour les systèmes de gestion des réunions et des documents qui sont indispensables durant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, compte tenu du fait que le personnel du Département a déménagé dans plusieurs bâtiments différents.

46. Un montant de 995 300 dollars a été alloué en 2008-2009 au titre des dépenses de personnel temporaire pour financer l'équivalent de deux postes P-3 de spécialiste des systèmes d'information et de quatre postes d'assistant à la gestion des dossiers de la catégorie des services généraux (Autres classes) pour 18 mois, ainsi que de

cinq postes de technicien des technologies de l'information et des communications de la catégorie des services généraux (Autres classes) pour trois mois. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/64/346/Add.2, par. 5), le Département devrait utiliser la totalité des fonds alloués.

47. Le montant de 645 600 dollars prévu au titre des dépenses connexes pour 2010 permettrait de financer le maintien de six postes de temporaire [l'équivalent de 2 postes P-3 de spécialiste des systèmes d'information et de 4 postes d'assistant à la gestion des dossiers de la catégorie des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant de 645 600 dollars demandé pour 2010 au titre du personnel d'appui supplémentaire qui devra être employé durant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, étant entendu qu'aucun effort ne sera épargné pour absorber ces dépenses additionnelles**.

B. Département de l'information

Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre 2009*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre*	*Solde 2008-2009*	*Coût estimatif 2010*	*Coût estimatif 2011-2013*	*Coût estimatif 2008-2013*
3 823,1	427,4	3 3975,7	0,0	30 035,0	–	33 858,9

48. Les ressources à prévoir au titre du Département de l'information pour la période 2008-2013, qui sont estimées à 33 858 900 dollars, permettront de couvrir les dépenses afférentes à la construction d'installations permanentes de radiodiffusion. La majeure partie de ces ressources (30 035 800 dollars) serviront à financer l'achat d'un système intégré de gestion des supports numériques, en 2010-2011, afin de remplacer le matériel de radiodiffusion actuel, qui est vétuste.

49. Une somme de 3 823 100 dollars a été allouée pour 2008-2009. Elle comprenait un montant de 3 505 700 dollars qui devait être affecté à la mise au point de critères de sélection et d'un ensemble de prototypes de validation pour le système de gestion des supports numériques et un montant de 317 400 dollars qui devait servir à financer la reconfiguration d'un studio de radiodiffusion destiné au nouveau Centre international de communication radiophonique et à recruter des archivistes chargés de répertorier, évaluer, trier, classer et indexer les archives audiovisuelles à conserver ou à détruire. Comme indiqué dans le rapport (A/64/346/Add.2, par. 71), bien que les travaux relatifs à la mise au point des prototypes de validation aient été retardés pour des raisons techniques, essentiellement parce qu'on avait décidé de séparer les achats concernant le système de gestion des supports numériques, d'une part, et les installations permanentes de radiodiffusion, de l'autre, le Département prévoit d'engager la totalité des fonds alloués pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2009 ou au début de 2010 (voir par. 51 ci-dessous).

50. Le Comité consultatif a été informé que l'acquisition des installations permanentes de radiodiffusion et du système intégré était planifiée pour 2010. Toutefois, à la suite de consultations étroites entre le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, il avait été décidé que, pour la passation du marché relatif aux nouvelles installations permanentes de radiodiffusion, on procéderait sur la base

d'un contrat de conception-réalisation au lieu de lancer un appel d'offres pour la phase de réalisation (mode de contractualisation *design-bid-build*), comme on l'avait initialement envisagé, et que l'acquisition serait effectuée par l'intermédiaire du directeur des travaux du Plan-cadre d'équipement. Dans le mode conception-appel d'offres-réalisation, le maître d'ouvrage passe des contrats avec des entités distinctes pour la conception et la réalisation de l'ouvrage, alors que, dans le mode conception-réalisation, les tâches liées à ces deux phases sont confiées à un seul entrepreneur. Le Comité a été informé que le choix du mode conception-réalisation pour l'exécution du projet permettait : a) de limiter les risques au maître d'ouvrage du fait qu'on faisait appel à une seule entité pour les travaux d'étude et de construction; et b) de réduire les délais d'exécution du projet en le divisant en éléments qu'il est possible de gérer individuellement et en faisant se recouper les phases de conception et de réalisation pour les différents éléments.

51. Le Comité consultatif a été informé que le marché relatif aux installations permanentes de radiodiffusion avait été restructuré sur la base d'une partition en trois opérations d'achat individuelles, chacune d'elles étant considérée comme un marché de conception-réalisation distinct. Les fonds alloués au titre des services de consultants pour les aspects liés à la conception en 2009 (3 505 700 dollars) seraient incorporés dans les budgets affectés à ces marchés. Le Comité a obtenu un échéancier détaillé pour les opérations d'achat, dans lequel il est indiqué que la procédure d'acquisition du système de gestion des contenus numériques et d'automatisation de la radiodiffusion devrait être achevée au premier trimestre de 2010 (voir annexe III ci-dessous).

52. S'étant renseigné sur les raisons pour lesquelles le directeur des travaux du plan-cadre d'équipement avait été sélectionné pour le projet de construction des installations permanentes de radiodiffusion, le Comité consultatif a été informé que ce choix permettrait de réaliser des gains d'efficacité en atténuant les risques et en évitant des doubles emplois, du fait que l'entreprise considérée était chargée de veiller à ce que tous les travaux prévus au titre du plan-cadre soient pleinement intégrés et exécutés dans les délais prescrits, de façon générale.

53. **Le Comité consultatif est conscient qu'il est nécessaire de moderniser le matériel vétuste des installations permanentes de radiodiffusion et recommande en conséquence d'approuver le montant de 30 035 000 dollars demandé pour l'achat des équipements en 2010. Il compte que le marché qui sera passé selon la procédure de conception-réalisation par l'intermédiaire du directeur des travaux du plan-cadre d'équipement pour les nouvelles installations, permettra au Département de rattraper les retards enregistrés lors de la phase de conception et que tous les efforts possibles seront faits pour réaliser nouveaux gains d'efficacité et absorber les dépenses additionnelles.**

C. Bureau des services centraux d'appui

Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre 2009*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre*	*Solde 2008-2009*	*Coût estimatif 2010*	*Coût estimatif 2011-2013*	*Coût estimatif 2008-2013*
11 720,1	3 926,9	4 697,1	3 096,1	6 141,3	66 727,1	84 588,5

54. Le Comité consultatif note que la Division de l'informatique a été transférée du Bureau des services centraux d'appui au Bureau des technologies de l'information et des communications à compter du 1er janvier 2009 et que, de ce fait, dans le dernier rapport, les prévisions de dépenses relatives à la Division sont présentées dans la section consacrée au Bureau.

55. Le montant des ressources à prévoir au titre du Bureau des services centraux d'appui est estimé à 84 588 500 dollars pour toute la durée du projet de rénovation. La majeure partie de ces fonds (66 727 100 dollars) serviront à couvrir des dépenses qui devront être engagées pendant la période 2011-2013 en vue de l'achat de mobilier pour les locaux une fois que ceux-ci auront été rénovés. Les ressources demandées pour la phase initiale du plan-cadre d'équipement serviront à financer, entre autres, les activités logistiques liées à l'installation dans des locaux transitoires, s'agissant du suivi de la gestion et de la cession des actifs, de la tenue des archives et de la comptabilité, de l'appui au maintien des services d'audioconférence et de visioconférence et à la migration des systèmes d'appui aux conférences et de l'entretien des locaux transitoires.

56. Pour l'exercice 2008-2009, un montant total de 11 702 100 dollars a été prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et du mobilier et du matériel. Comme indiqué dans le rapport (A/64/346/Add.2, par. 11), les dépenses prévues pour cet exercice devraient se chiffrer à 8 624 000 dollars, soit 3 096 100 dollars de moins que le crédit ouvert, le solde inutilisé comprenant 1,8 million de dollars d'économies imputables à des retards et 1,3 million de dollars à reporter sur des exercices ultérieurs.

57. Pour 2010, le Bureau des services centraux d'appui prévoit un montant de 1 600 900 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), 414 300 dollars au titre des services contractuels, 1 527 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et 2 598 600 dollars au titre du mobilier et du matériel, soit 6 141 300 dollars au total. Le Comité consultatif relève que le Bureau réitère la demande de création de 11 postes de temporaire qui avait été formulée dans le rapport précédent. Par sa résolution 63/270, l'Assemblée générale avait autorisé la création de sept postes seulement, en raison notamment du temps limité qui restait à courir avant la fin de l'exercice biennal.

58. Lorsqu'il avait examiné cette demande, le Comité consultatif avait émis des réserves au sujet du niveau de l'assistance temporaire demandée par le Bureau des services centraux d'appui et notamment à propos d'un poste P-3 destiné à un informaticien qui fournirait un soutien pour certains systèmes d'appui aux conférences. Il avait fait valoir que le Secrétaire général devait tirer parti de l'intégration des services informatiques au sein du Bureau des technologies de l'information et des communications pour centraliser toutes les fonctions informatiques relatives au plan-cadre d'équipement (A/63/736 par. 47). Au cours de ses entretiens avec les représentants du Secrétaire général, le Comité a réitéré ces préoccupations et demandé une justification supplémentaire pour le poste considéré. Toutefois, le Bureau des services centraux d'appui a maintenu sa position selon laquelle les activités correspondantes ne relevaient pas de la compétence du Bureau des technologies de l'information et des communications.

59. **Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les dépenses afférentes à la gestion des activités logistiques dans le cadre**

des déménagements soient limitées autant que possible, en gardant à l'esprit la nécessité de les financer dans les limites du budget global affecté au plan-cadre d'équipement. Il continue d'avoir des réserves au sujet du niveau de l'assistance temporaire demandée par le Bureau des services centraux d'appui et estime qu'il serait possible de faire des efforts supplémentaires pour intégrer les fonctions du poste P-3 d'informaticien en utilisant les ressources existantes. En conséquence, il recommande d'approuver le montant supplémentaire de 6 141 300 dollars demandé pour 2010, mais pas le financement de ce poste d'informaticien.

D. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre 2009*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre*	*Solde 2008-2009*	*Coût estimatif 2010*	*Coût estimatif 2011-2013*	*Coût estimatif 2008-2013*
4 521,6	3 066,3	1 721,3	(266,0)	2 289,1	1 500,0	8 310,7

60. Un montant total de 4 521 600 dollars a été prévu à la rubrique Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien pour couvrir les dépenses que le projet d'expansion des locaux d'archivage (2 443 500 dollars) et l'achat de matériel de sûreté et de sécurité (2 078 100 dollars) occasionneront en 2009. Comme indiqué dans le rapport (A/64/346/Add.2, par. 14), le coût du projet d'expansion des locaux d'archivage dépasse le montant initialement inscrit au budget, ce qui entraîne un déficit de 266 000 dollars à couvrir à l'aide des ressources mises à la disposition du Bureau des services centraux d'appui. Le Secrétaire général prévoit que le montant approuvé pour le matériel de sûreté et de sécurité sera entièrement utilisé.

61. Il est proposé de prévoir pour 2010 un montant de 2 289 100 dollars afin de financer l'achat de matériel de sûreté et de sécurité pour la gestion et la surveillance des locaux transitoires inclus dans le plan-cadre d'équipement. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

E. Département de la sûreté et de la sécurité

Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre 2009*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre*	*Solde 2008-2009*	*Coût estimatif 2010*	*Coût estimatif 2011-2013*	*Coût estimatif 2008-2013*
7 576,3	5 500,5	2 075,8	0	10 358,3	21 033,4	38 979,0

62. Le montant des ressources à prévoir pour le Département de la sûreté et de la sécurité (principalement au titre des autres dépenses de personnel) est estimé à 38 979 000 dollars pour toute la durée du projet. La majeure partie de ces ressources servirait à recruter du personnel temporaire pour assurer des services conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle concernant les locaux transitoires et les travaux de construction dans les bâtiments de la pelouse Nord et du Secrétariat.

63. Un montant total de 7 576 300 dollars a été approuvé en 2008-2009 pour les dépenses afférentes à 64 postes de personnel temporaire (5 660 000 dollars), aux services contractuels (288 300 dollars), aux frais généraux de fonctionnement (146 800 dollars) et aux fournitures et accessoires (1 480 900 dollars). Le Département prévoit d'utiliser la totalité des ressources prévues d'ici à la fin de 2009.

64. Pour 2010, le Département demande des crédits d'un montant de 10 358 300 dollars, dont 9 849 800 dollars pour les prévisions de dépenses afférentes à la dotation en personnel temporaire qui comprend 107 postes, à savoir 8 postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-4 et 5 P-3), 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 93 postes d'agent de sécurité. Les fonctions associées à ces postes sont décrites dans le rapport (A/64/346/Add.2, par. 27). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses avaient été établies sur la base d'un effectif complet.

65. Le Comité consultatif note que le Département demande à nouveau la création de 107 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme on l'avait fait dans le précédent rapport du Secrétaire général sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement (A/63/582, par. 21). Dans son rapport correspondant, le Comité, considérant que les besoins avaient peut-être été surestimés, avait formulé quelques observations sur le nombre et la classe des postes demandés (A/63/736, par. 54 à 57) et recommandé une réduction des ressources demandées au titre du personnel temporaire. En particulier, il avait fait valoir que, comme les besoins en matière de sécurité au Secrétariat et dans le bâtiment des conférences seraient moindres pendant la durée de la rénovation, il devait être possible de redéployer une partie du personnel existant et donc de réduire le nombre de nouveaux postes nécessaires pour les agents de sécurité. Il avait également demandé des explications afin de savoir sur quelle base le Département avait déterminé qu'il aurait besoin de 93 agents de sécurité supplémentaires pour la durée du plan-cadre d'équipement, ainsi que des indications sur le nombre d'agents de sécurité actuellement déployé sur chaque site et le nombre d'agents supplémentaires proposé.

66. **Le Comité consultatif note que, en réitérant sa proposition antérieure, le Département n'a donné aucun éclaircissement sur les points qui ont été soulevés ou qu'il n'a pas mieux justifié sa demande de ressources supplémentaires.** Il a néanmoins obtenu, à sa demande, un complément d'information sur l'utilisation des ressources existantes durant la période de rénovation, les postes d'appoint requis pour l'ensemble des opérations et les ressources nécessaires pour la prise en charge des locaux transitoires et des autres locaux (voir annexe IV).

67. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, comme l'avait recommandé le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, le Secrétaire général doit soumettre à l'Assemblée générale, lors de la présente session, un rapport sur les conclusions de l'étude de gestion consacrée au Département de la sûreté et de la sécurité, qui contiendra des recommandations sur un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies et qui portera également sur les aspects liés au fonctionnement du Département – sa structure, ses effectifs, ses activités et ses méthodes de travail (voir A/64/6 (Sect. 34); A/63/605). En attendant la publication des résultats de cette étude et la détermination des incidences sur les

programmes et le budget, le Secrétaire général a présenté un projet de budget préliminaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Les propositions détaillées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget pour cet exercice doivent être présentées à l'Assemblée lors de sa soixante-quatrième session.

68. Le Comité consultatif considère que les propositions du Département relatives au recrutement de personnel temporaire pour assurer la sécurité durant la phase de construction du plan-cadre d'équipement devraient être examinées à la lumière des conclusions de l'étude de gestion susmentionnée, qui fournira probablement une analyse du fonctionnement global des services de sûreté et de sécurité, indiquera dans quelle mesure un recours plus intensif aux technologies permettrait de réduire les besoins pour les services qui doivent être assurés 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et aidera à mieux cerner les nouveaux gains d'efficacité qui seraient susceptibles d'être réalisés.

69. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'analyser minutieusement les besoins à la lumière des considérations susmentionnées en ce qui concerne les services de sûreté et de sécurité supplémentaires liés au plan-cadre d'équipement et, par ailleurs, de s'attacher, par tous les moyens possibles, à maximiser les gains d'efficacité, notamment en utilisant davantage les capacités d'appui du pays hôte, de manière à réduire le nombre de postes temporaires à créer pour des agents de sécurité. Le Comité examinera les demandes de crédits du Secrétaire général au titre de la dotation en personnel de sécurité temporaire, qui comprend 107 postes devant être financés sur les crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) au moment où il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité). En conséquence, il recommande d'approuver les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et d'autres objets de dépense connexes pour permettre le maintien des 64 postes existants. Il recommande également d'approuver les ressources prévues pour d'autres objets de dépense qui ne sont pas liés à ces postes.**

F. Bureau des technologies de l'information et des communications

Montants approuvés 2008-2009	*Dépenses au 30 septembre 2009*	*Dépenses prévues 1er octobre-31 décembre*	*Solde 2008-2009*	*Coût estimatif 2010*	*Coût estimatif 2011-2013*	*Coût estimatif 2008-2013*
1 636,0	178,0	926,0	532,0	644,0	1 295,2	3 575,2

70. Le Comité consultatif note que le Bureau des technologies de l'information et des communications a été créé le 1er janvier 2009, date à laquelle il a incorporé la Division de l'informatique qui était rattachée au Bureau des services centraux d'appui (voir également par. 54 plus haut).

71. Le montant des ressources à prévoir au titre du Bureau des technologies de l'information et des communications est estimé à 3 575 200 dollars pour toute la durée du projet. La majeure partie des crédits demandés serait affectée à des services contractuels pour appuyer le transfert des applications. Le Comité consultatif a été informé que cette demande de crédits avait trait au transfert du

centre informatique principal du bâtiment du Secrétariat au nouveau local situé dans le bâtiment des conférences de la pelouse Nord et qu'elle n'avait rien à voir avec les prévisions de dépenses afférentes au nouveau centre secondaire (voir A/64/346/Add.2).

72. Un montant total de 1 636 000 dollars a été alloué en 2008-2009 pour financer : la rémunération, au titre des services contractuels, d'une équipe de six membres chargée d'appuyer le transfert des applications (1 519 700 dollars); l'emploi de personnel temporaire, à savoir l'équivalent de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour des assistants informaticiens au sein du Groupe de la logistique, afin d'assurer le déménagement et la gestion du matériel informatique (92 300 dollars); et des services de consultants liés à la stratégie de planification du transfert des applications (24 000 dollars). Le Secrétaire général prévoit un solde inutilisé d'un montant estimatif de 532 000 dollars à la fin de l'année 2009 du fait que le recrutement des membres de l'équipe chargée du transfert des applications a été retardé par des complications imprévues lors du renouvellement du contrat conclu avec le prestataire de services informatiques (voir par. 40 ci-dessus). Le Comité consultatif a été informé que ce montant serait requis pour la couverture des dépenses liées aux transferts au début de 2010, étant donné que le déménagement du centre informatique principal doit en principe être entièrement effectué avant fin mars 2010.

73. On prévoit un montant de 644 000 dollars pour 2010 afin de financer le maintien de deux postes temporaires d'assistant informaticien [assistants des services généraux (Autres classes)] au sein du Groupe de la logistique (160 800 dollars) et des services contractuels d'appui à l'infostructure et d'assistance technique dans les locaux transitoires et dans le bâtiment temporaire de la pelouse Nord (483 200 dollars).

74. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Groupe de la logistique du Bureau des technologies de l'information et des communications, qui est responsable du matériel informatique à l'échelle du Secrétariat, est doté de six postes de temporaire, dont trois sont affectés aux fonctions spécifiques de liquidation des données ou de destruction du matériel informatique, y compris les deux postes d'assistant informaticien qu'il est proposé de reconduire. Le Bureau a indiqué que ces postes étaient indispensables pour permettre au Groupe de faire face à une charge de travail qui devrait augmenter en 2010 du fait que les départements se débarrasseront du matériel obsolète. Les deux postes d'assistant informaticien sont actuellement pourvus.

75. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources d'un montant de 644 000 dollars demandées pour 2010, étant entendu qu'aucun effort ne sera épargné pour absorber ces dépenses additionnelles.**

G. Questions diverses

Présentation

76. **Le Comité consultatif a constaté que les informations communiquées par le Secrétaire général dans son rapport sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement n'étaient pas suffisamment détaillées pour permettre un examen avisé des ressources demandées ou une évaluation de l'utilisation de celles qui**

ont déjà été allouées. Il rappelle que les prévisions relatives aux dépenses connexes doivent être présentées chaque année pendant toute la durée du projet. Il est donc important d'indiquer clairement à l'Assemblée générale quels sont les objectifs à atteindre et les tâches à accomplir durant cette période, comment ils s'articulent dans le contexte global du plan-cadre et quels liens et corrélations existent entre les diverses activités. Le rapport devrait également donner des indications plus précises sur les résultats effectivement obtenus, notamment les ressources utilisées et les activités exécutées, de manière à donner une vision claire des progrès réalisés et des exigences non satisfaites.

77. **Le Comité consultatif a également relevé, à plusieurs reprises, que les départements et les bureaux concernés n'avaient pas tenu compte des observations qu'il avait formulées dans son rapport précédent (63/736) et n'avaient pas non plus répondu à certaines demandes de renseignements. Il l'a signalé plus haut, sous les rubriques pertinentes. Il espère bien que, dorénavant, on s'attachera comme il convient à répondre diligemment à ces demandes et, au cas où il ne serait pas possible de fournir les informations demandées, à donner des explications appropriées.**

Coordination

78. Dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement seraient financées au moyen du budget approuvé pour le plan. Le Comité consultatif note que, d'après les prévisions actuelles, on enregistre un dépassement d'environ 92 millions de dollars par rapport au montant du budget approuvé et que les dépenses connexes qui restent à financer sont actuellement estimées à plus de 140 millions de dollars.

79. **Le Comité consultatif souligne que les départements et les bureaux concernés devront déployer des efforts concertés et soutenus pendant toute la durée du plan-cadre d'équipement pour rechercher des possibilités de réalisation de gains d'efficacité et de réduction des coûts et pour tirer parti des conditions favorables du marché, ainsi que des avantages liés à une planification et à une gestion rigoureuses du projet, à un contrôle serré des dépenses et à la prévention des retards. En outre, ces départements et bureaux devraient agir en étroite coordination avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en vue de maximiser les économies réalisées en choisissant des options plus efficientes et/ou moins coûteuses et en tirant parti de l'évolution de la situation économique générale.**

80. Ayant demandé des éclaircissements sur la définition des responsabilités pour les dépenses connexes, le Comité consultatif a été informé que les différents départements déterminaient les montants correspondant aux dépenses connexes, que la Division de la planification des programmes et du budget s'assurait que les dépenses se distinguaient de celles qui étaient déjà inscrites au budget ordinaire et que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement vérifiait qu'elles n'étaient pas couvertes par le budget du plan-cadre et déterminait s'il était techniquement possible d'assurer un financement dans le cadre global du projet. Il incombe aux départements concernés de rendre compte de l'exécution des activités prévues et de l'emploi des ressources approuvées au titre des dépenses connexes. **De l'avis du Comité, ces dispositions ne contribuent pas à assurer une bonne coordination et**

une gestion efficace du projet et ne permettent pas non plus de détecter et de résoudre rapidement les problèmes. Il fait observer que certaines des activités en question, par exemple celles liées à la mise en service du centre informatique secondaire, au transfert des applications pour le centre informatique principal qui sera réinstallé dans le bâtiment des conférences de la pelouse Nord et à la construction des installations permanentes de radiodiffusion figurent sur le chemin critique du calendrier établi pour la chronologie des travaux relatifs au plan-cadre d'équipement et que tout retard risque d'entraîner des incidences financières importantes.

81. **Le Comité consultatif estime qu'une coordination efficace sera nécessaire pour l'ensemble des activités liées au plan-cadre d'équipement et que les responsabilités devront être nettement définies et clairement hiérarchisées si l'on veut assurer l'exécution du projet dans les limites du budget approuvé. À son avis, il serait souhaitable que la responsabilité de la coordination de ces activités soit confiée à un fonctionnaire de rang supérieur tel que le Secrétaire général adjoint à la gestion, qui a l'autorité voulue et des compétences confirmées en matière d'encadrement et de direction pour assurer une coordination efficace entre les multiples départements et bureaux qui sont associés à l'exécution du projet. Il faudrait également envisager de désigner un agent de liaison qui serait chargé de suivre les progrès accomplis et de régler les questions courantes, de porter les problèmes irrésolus à l'attention des responsables compétents, de coordonner l'établissement des rapports du Secrétaire général sur les dépenses connexes et de rendre compte au fonctionnaire susmentionné.**

VI. Conclusion

82. À l'alinéa a) du paragraphe 30 de son rapport (A/64/346/Add.2), le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale d'approuver la poursuite du financement des dépenses connexes en 2010 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement.

83. À l'alinéa b) du paragraphe 30 de ce même rapport, le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour 2010 des dépenses connexes d'un montant total net de 50 114 100 dollars. **Compte tenu des observations et des recommandations énoncées dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande d'approuver un montant total net de 45 841 700 dollars se décomposant comme suit :**

a) 645 600 dollars pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences;

b) 30 035 800 dollars pour le Département de l'information;

c) 6 009 500 dollars pour le Bureau des services centraux d'appui;

d) 2 289 100 dollars pour les travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien au Siège;

e) 6 217 700 dollars pour le Département de la sûreté et de la sécurité;

f) 644 000 dollars pour le Bureau des technologies de l'information et des communications.

Annexe I

Programme des déménagements[a]

	Déménagements déjà effectués			*Déménagements restant à faire*																				
				2 oct.		*23 oct.*		*30 oct.*		*6 nov.*		*13 nov.*		*20 nov.*		*27 nov.*		*4 déc.*		*11 déc.*		*18 déc.*		
Immeuble	*PCE*[b]	*SGI*[b]	**Total**	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	*PCE*	*SGI*	**Total**
305 E. 46e Rue	728	0	**728**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Immeuble UNFCU	107	0	**107**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151	0	0	0	0	0	**151**
380 Madison	1 524	266	**1 790**	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**45**
BDH[b]	92	0	**92**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Bureaux BCPN[b]	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	194	0	78	0	**272**
Bâtiment du Secrétariat	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	0	0	0	0	0	0	0	0	**23**
DC1	0	19	**19**	0	0	0	41	0	31	0	57	0	0	0	102	0	0	0	217	0	0	0	0	**310**
DC2	0	70	**70**	0	0	0	0	0	31	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**46**
300 E. 42e Rue	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380	0	0	0	0	**440**
Immeuble 45e Rue	0	0	**0**	0	0	0	0	0	110	0	0	0	0	0	293	0	0	0	0	0	0	0	0	**403**
Bâtiment des professeurs	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	0	0	222	111	0	0	0	0	0	0	**394**
Immeuble Daily News	40	0	**40**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Immeuble UNITAR	0	55	**55**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**24**
Autres lieux	166	0	**166**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Total	**2 657**	**410**	**3 067**	**45**		**41**		**172**		**57**		**100**		**418**		**333**		**748**		**194**		**78**		**2 186**
																				Total				**5 253**

[a] Ces chiffres ne comprennent pas les mouvements à l'intérieur des sous-sols.
[b] PCE : plan-cadre d'équipement; SGI : Service de la gestion des installations; BDH : Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

Annexe II

Récapitulatif des résultats de l'analyse de la valeur

A. Bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale

1. Simplification d'une partie de l'éclairage (3,4 millions de dollars).

2. Réparation de la toiture, lorsque c'est possible; remplacement uniquement en dernier recours (2 millions de dollars).

3. Réutilisation des canalisations sous plancher (1,1 million de dollars).

4. Maintien en place des principaux plafonds (0,8 million de dollars).

5. Réduction du nombre de tranches et déplacement des installations de radio télédiffusion (17,5 millions de dollars) :

Exécution des travaux du bâtiment des conférences en une seule tranche : cela devait précédemment se faire en deux tranches, d'abord le sous-sol 1-B et le rez-de-chaussée, puis les niveaux 2 à 4, le tout étant coordonné en fonction de la surface de locaux transitoires disponible dans le bâtiment des conférences de la pelouse Nord.

6. Modification de la reconfiguration des salles de conférence et de leurs cabines (3,2 millions de dollars) :

À l'origine, le programme et les spécifications définissaient une démarche générale qui avait pour conséquence d'obliger à les transformer sensiblement afin de les faire répondre aux besoins fonctionnels. Grâce au travail fait en étroite collaboration avec différents groupes d'utilisateurs de l'Organisation, l'ampleur des reconfigurations a été réduite sans que les installations cessent de répondre à tous les impératifs fonctionnels ou d'être conformes à toutes les normes internationales.

B. Infrastructure et sous-sols

7. La réduction du nombre de tranches des travaux (ramenés à une seule tranche pour le bâtiment du Secrétariat et une pour le bâtiment des conférences) a permis de supprimer ou de regrouper des dépenses d'infrastructure qui n'étaient rendues nécessaires que par l'étalement des travaux, notamment :

a) Dispositifs de refroidissement séparés (4,3 millions de dollars) : ces éléments ont été regroupés dans le dispositif central;

b) On pourra se passer de pompes de suralimentation temporaires pour l'eau courante;

c) On pourra se passer de sous-stations électriques.

8. Réduction du nombre de doubles emplois, grâce au réexamen de la conception des systèmes auxiliaires :

a) Simplification de la conception des groupes électrogènes (2,3 millions de dollars);

b) Suppression de la principale connexion transversale du 6e étage et du câblage vertical à double anneau (5,5 millions de dollars);

c) Réduction du nombre de locaux téléphoniques par étage (3 millions de dollars);

d) Système de gestion de bâtiment fonctionnant sur des réseaux câblés indépendants, plutôt que sur un réseau structuré (2 millions de dollars).

9. Système de refroidissement auxiliaire pour le nouveau centre technique (4 millions de dollars) :

a) Économie du coût de l'évacuation de l'assise du dispositif de refroidissement à air du bâtiment de la pelouse Nord;

b) Suppression des dispositifs de refroidissement à air, remplacés par un appareil relié à l'alimentation électrique de secours;

c) Économie du coût du dispositif de refroidissement à air.

10. Utilisation des systèmes actuels, s'ils sont suffisamment en bon état :

a) Une partie de l'éclairage de l'atelier d'imprimerie, barres sous gaine électriques, réseau de gaines et configuration des ateliers des sous-sols (3,6 millions de dollars);

b) Canalisations pour le pompage de l'eau de l'East River aux fins du système de climatisation (1,7 million de dollars);

c) Éclairage du garage.

11. Passer au 480 V. pour la distribution électrique (2,5 millions de dollars).

12. Utiliser de la vapeur fournie par Con Ed, lorsque nécessaire à des fins d'humidification (2,4 millions de dollars).

13. Respect des normes concernant la protection anti-incendie, notamment les asperseurs, mais sans les dépasser (3,4 millions de dollars).

C. Bâtiment du Secrétariat

14. Réduction du nombre de tranches des travaux :

a) Cela dispense de faire d'avance des travaux pour créer de nouveaux puits de conduites ascendantes, nécessaires lorsque le bâtiment est occupé;

b) Cela dispense d'avoir recours à des services temporaires.

15. Chauffage, ventilation et climatisation : passage d'un système uniquement à air à un système à eau et à air, ce qui permettra les économies suivantes :

a) Éviter de devoir couper des poutres et renforcer la structure en acier comme il le fallait pour la distribution « tout air » (8,7 millions de dollars);

b) Éviter de percer des ouvertures dans les dalles porteuses et de boucher les vieilles pour faire passer les conduites d'air ascendantes. Plus besoin de construire un nouvel appentis sur le toit pour abriter le nouveau matériel mécanique, lui-même éliminé, ce qui à son tour permet de ne pas renforcer les colonnes, aux étages élevés, pour leur permettre de supporter leur nouvelle charge (4 millions de dollars).

c) Dans la mesure du possible, réutiliser la tuyauterie, les gaines et les puits (7,5 millions de dollars);

d) Simplifier la conception des systèmes situés au-dessus des plafonds, afin de réduire le travail de reconfiguration (1,3 million de dollars).

16. Le réexamen des détails de la conception du projet a rendu possibles les économies suivantes :

a) Installation, le cas échéant, de cloisons de convention plutôt que de cloisons démontables en verre (4 millions de dollars);

b) Installation, dans les toilettes, de parois en acier peint plutôt qu'en inox (0,4 million de dollars);

c) Pose, dans les toilettes, de carrelages ordinaires en céramique, et non en verre (0,4 million de dollars);

d) En ramenant aux normes actuelles de la profession l'intensité de l'éclairage dans les bureaux, réduire le nombre d'appareils d'éclairage nécessaires et mieux respecter l'environnement (0,5 million de dollars);

e) Utilisation de crochets J plutôt que des chemins de câbles, au-dessus des plafonds (2,9 millions de dollars);

f) Réduction du nombre de maquettes nécessaires des façades en verre (2,7 millions de dollars);

g) Modification minime de la conception des cloisons de séparation (2,5 millions de dollars);

h) Modifications mineures :

i) Abandon des ébrasements de plafond sur mesure dans les façades en verre au profit d'éléments en gypse renforcé de fibre de verre;

ii) Maintien en l'état de ceux des bureaux de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général qui sont réutilisables;

iii) Abandon des portes à glissière sur mesure des locaux d'isolement, des cloisons en verre de luxe et des plaques de verre fumé sur mesure dans les ascenseurs, le hall et les vestibules;

iv) Installation, dans les toilettes, du nombre d'appareils d'éclairage imposé par le code, sans le dépasser;

v) Installation, dans les toilettes, de miroirs et de dispositifs d'éclairage ordinaires, et non de fabrication spéciale;

vi) Adoption d'armoires à ventilo-convecteur du commerce, et non de fabrication spéciale;

vii) Simplification de toutes les portes grâce à l'élimination des impostes (il n'y en aura que dans les espaces publics).

17. Le total des économies atteint 100,8 millions de dollars, même si en fait chaque élément est intégré au reste pendant l'étude technique et ne peut pas être considéré séparément.

18. L'analyse de la valeur est une activité continue, qui entrera en jeu à chaque examen de conception.

Annexe III

Calendrier des achats concernant le système de gestion des contenus numériques et d'automatisation de la radiodiffusion

Juin 2009 :	En consultation avec toutes les parties concernées, y compris Skanska et Vantage, il a été décidé de séparer les achats concernant le système de gestion des contenus numériques, d'une part, et les installations permanentes de radiodiffusion, de l'autre.
Août 2009 :	Des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour le système de gestion des contenus numériques et les installations permanentes de radiodiffusion, afin de présélectionner des fournisseurs. Le Bureau des services centraux d'appui a élaboré une méthode de définition des critères de sélection. Le Département de l'information a engagé trois consultants et les a chargés de définir en détail les besoins fonctionnels spécialisés du système de gestion des contenus numériques, de telle façon qu'ils soient applicables aux tâches du Département de l'information en matière de production et de distribution de contenu radiodiffusé.
Début octobre 2009 :	Présélection des fournisseurs ayant manifesté un intérêt.
Mi-octobre 2009 :	Les consultants du Département de l'information présenteront des résultats attendus à incorporer dans les projets de demande d'offre de services que le consultant en audiovisuel du plan-cadre d'équipement élabore pour les deux systèmes distincts mais liés entre eux que sont les installations permanentes de radiodiffusion et le système de gestion des contenus numériques. Le Bureau des services centraux d'appui présentera des résultats attendus à incorporer dans les mêmes projets de demande d'offre de services qu'élabore le consultant en audiovisuel du plan-cadre d'équipement.
Novembre 2009 :	Le consultant en audiovisuel du plan-cadre d'équipement publiera deux demandes d'offre de services concernant les installations permanentes de radiodiffusion et le système de gestion des contenus numériques.
Décembre 2009 :	Des bons de commande internes seront émis en décembre, suivis de près par des avenants qui seront communiqués à Skanska jusque dans le premier trimestre 2010 aux fins de l'acquisition des systèmes de gestion des contenus numériques et d'automatisation de la radiodiffusion.
Premier trimestre 2010 :	Passation du marché du système de gestion des contenus numériques et d'automatisation de la radiodiffusion et du matériel connexe nécessaire pour le test de validation prévu dans le bâtiment des conférences de la pelouse Nord.

Annexe IV

Département de la sûreté et de la sécurité

A. Postes d'appoint nécessaires pour l'ensemble des activités en ce qui concerne les fonctions d'appui technique en matière de sécurité

1. Postes d'appoint :

Groupe des services spéciaux	6	
Groupe des cartes d'identité ONU	2	
Groupe de la sécurité des personnes	6	
Groupe de la formation et du perfectionnement	11	
Groupe d'intervention d'urgence	12	
Groupe de contre-surveillance	4	
Centre de contrôle du Service de sécurité	21	(24h/24)
Contrôle du courrier	2	
Résidence du Secrétaire général	14	(24h/24)
Armurerie	5	
Groupe cynophile	8	
Groupe de la lutte contre les incendies	14	
Groupe de la gestion des situations de crise	3	
Groupe des menaces et des risques	1	
Groupe du plan stratégique	4	
Groupe de la préparation des événements	2	
Protection des réunions programmées	1	
Total partiel	**115**	

2. Postes permanents

Bâtiments annexes actuels	22	
Contrôle de l'entrée des piétons (au Siège : fonctionnaires et ouvriers)	71	(certains, 24h/24)
Contrôle de l'entrée des véhicules (au Siège : fonctionnaires et ouvriers)	35	(certains, 24h/24)
Total partiel	**128**	
Total	**243**	

B. Postes qui seront déplacés, ainsi que les fonctions y attachées, pendant les travaux

Avant l'exécution du plan-cadre d'équipement		*Pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement*
Protection rapprochée du Secrétaire général	14	Bâtiment des conférences de la pelouse Nord
Chef d'équipe de protection du Secrétaire général	4	
Agent de protection des personnalités	3	
Salon des délégués	6	
Accès au 38e étage	3	
Présidence de l'Assemblée générale	2	
Présidence du Conseil de sécurité	2	
Passage de l'Assemblée générale (rez-de-chaussée)	2	Actifs pendant les travaux, mais transferts entre les bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale, en fonction de la coordination avec le chantier du bâtiment des conférences de la pelouse Nord.
Stand de renseignement	4	
Contrôle des visiteurs	12	
Surveillance des visites guidées et inspection des cadeaux	5	
Passage de l'Assemblée générale (niveau 3)	3	
Centre des opérations de sécurité	10	Déménagement dans le bâtiment de l'Assemblée générale pendant les travaux, retour à la fin des travaux
Séances programmées	1	
Total	**71**	

C. Postes à créer en raison du plan-cadre d'équipement

305 East 46e St	10	(24h/24)
380 Madison Avenue	28	(24h/24)
Immeuble UNFCU à Long Island City	5	
Grillage du chantier du bâtiment des conférences de la pelouse Nord	4	
Accès au chantier par la 42e Rue et la voie d'accès au garage 3B	9	
Surveillance du couloir d'accès au chantier au 3e sous-sol	2	
Entrée du chantier au niveau de la 43e Rue	7	
Entrée du chantier par le portail principal de la clôture extérieure	11	
48e Rue et 3e sous-sol : accès au chantier par le garage	4	
Groupe cynophile	9	
Chef de la sécurité des personnes	2	
Chef des agents de sécurité	2	
Total	**93**	